



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 11/12/20  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 8 décembre 2020**  
**D - 2020/421**

***Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,  
*Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05*

**Excusés :**

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

**Soutien au commerce et à l'artisanat de la Ville de Bordeaux. Actions de décoration et d'illuminations portées par les associations de commerçants et artisans des quartiers pour la fin d'année 2020  
Subventions. Décision. Autorisation**

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce, des activités artisanales et de services, plusieurs associations de commerçants et d'artisans organisent chaque fin d'année des animations dans les rues et les magasins, installent des décorations et déploient des illuminations afin de créer une ambiance chaleureuse et festive propice aux achats dans les commerces physiques.

Compte tenu du contexte sanitaire et économique, cette fin d'année sera bien évidemment particulière et difficile pour tous les commerçants bordelais. Pour autant et malgré l'incertitude quant aux ouvertures possibles des commerces d'ici le 31 décembre, la Ville de Bordeaux souhaite accompagner et encourager au mieux ses activités de proximité et prévoir un accompagnement financier des actions de décoration et des illuminations qui pourront être mises en œuvre par les associations de commerçants.

Les associations se sont heurtées à la difficulté d'anticiper, de programmer avec certitude et d'organiser leurs actions pour les mois de novembre et décembre.

Aussi, afin de s'adapter à la situation exceptionnelle et pour financer les décorations/illuminations 2020, la Ville prévoit d'accorder aux associations de commerçants une subvention d'un montant de 80% de leurs dépenses prévisionnelles correspondantes de l'année 2019.

A partir de ce critère, l'état récapitulatif des subventions municipales accordées aux associations et des montants éligibles pour 2020 est le suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES (dépenses subventionnées en 2019)		SUBVENTIONS		PARTICIPATIONS
	€ H.T.	€ T.T.C.	VILLE DE BORDEAUX		ASSOCIATIONS COMMERCANTS
			€	%	€
Association des Commerçants rue Georges Bonnac et rue Judaique	6 730,00	8 076,00	6 460,80	80%	1 615,20
Rue Bouffard - Association des commerçants	1 950,00	2 340,00	1 872,00		468,00
Association des Commerçants de la rue du Temple	3 474,00	4 168,80	3 335,04		833,76
Association des Commerçants rue de Grassi	2 750,00	3 300,00	2 640,00		660,00
Association des Commerçants de Saint Augustin	5 780,00	6 936,00	5 548,80		1 387,20
Association des Commerçants du Grand Parc	6 694,00	8 032,80	6 426,24		1 606,56

<b>Association des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons</b>	4 675,00	5 610,00	4 488,00	1 122,00
<b>Association Dynamic Chartrons</b>	7 988,00	9 585,60	7 668,80	1 916,80
<b>Association des commerçants "Barrière de Pessac" Bordeaux - Talence</b>	9 033,36	10 840,03	8 672,02	2 168,01
<b>Association des Commerçants de la rue Saint Rémi</b>	4 091,60	4 909,92	3 927,94	981,98
<b>Association des Commerçants du cours Alsace Lorraine</b>	8 281,21	10 351,52	8 281,22	2 070,30
<b>Association des commerçants Allées de Tourny</b>	7 000,00	8 400,00	6 720,00	1 680,00
<b>Association des commerçants des Grands hommes</b>	5 253,00	6 303,60	5 042,88	1 260,72
<b>Association des commerçants Saint Paul Grosse Cloche</b>	8 216,08	9 859,30	7 887,44	1 971,86
<b>Rue des Remparts</b>	826,00	923,60	738,88	184,72
<b>Barrière Judaïque</b>	9 636,00	11 635,20	9 308,16	2 327,04
<b>TOTAL</b>	<b>92 378,25</b>	<b>111 272,37</b>	<b>89 018,22</b>	<b>22 254,15</b>

A noter qu'en raison de l'absorption de l'association du Marché des Chartrons par l'association Dynamic Chartrons, la subvention allouée pour cette année à Dynamic Chartrons sera calculée sur la base du cumul des sommes engagées en 2019 par les deux associations.

Ces subventions seront versées sous réserve de la fourniture des pièces justificatives de réalisation des décorations et des illuminations (factures acquittées) par les associations concernées.

En conséquence, il vous proposé, Mesdames, Messieurs, de :

- valider les propositions de subventions aux associations de commerçants et artisans telles que présentées ci-dessus,
- autoriser Monsieur le maire à engager le versement de ces subventions dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Radouane JABER

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Sandrine JACOTOT**